

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Caisse des dépôts et consignations

**Arrêté du 16 MARS 2021**

**fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein de la Caisse des dépôts et consignations organisé au titre de l'année 2022**

**Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;

Vu les articles R 518-1 à R 518-11 du code monétaire et financier ;

Vu le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié, fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2020 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au sein de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2021, fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat organisé au titre de l'année 2022,

**AR R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2021 susvisé est rapporté.

## **Article 2**

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au sein de la Caisse des dépôts et consignations, organisé au titre de l'année 2022, est fixée comme suit :

<b>Monsieur François CHAMBON</b>	<b>Administrateur général, services du Premier Ministre, Président</b>
<b>Madame Valérie BRIAND</b>	<b>Attachée principale, Caisse des dépôts et Consignations</b>
<b>Madame Dounia DIOURI</b>	<b>Attachée principale d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations</b>
<b>Monsieur David DUPLOUY</b>	<b>Attaché d'administration hors classe de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations</b>
<b>Monsieur Jean-Louis MOLAS</b>	<b>Attaché d'administration hors classe de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations</b>
<b>Madame Dalila NEMIRI</b>	<b>Attachée principale d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations</b>
<b>Monsieur Vincent ROCHE</b>	<b>Administrateur civil, Caisse des dépôts et Consignations</b>

En cas d'empêchement du président, celui-ci sera remplacé par Monsieur Jean-Louis MOLAS.

## **Article 3**

Le présent arrêté sera déposé à la Direction des ressources humaines de l'Etablissement public et fera l'objet d'une publication dans les supports de communication interne et externe ainsi que d'un affichage dans les locaux de l'Etablissement public.

Fait à Paris, le **16 MARS 2021**

Pour le directeur général  
de la Caisse des dépôts et consignations,  
le directeur des ressources humaines  
du Groupe et de de l'Etablissement public



**Paul PENY**